## UCLouvain

wfsp2283

## Stage d'observation de l'option Community mental health

Langue d'enseignement	Français			
Lieu du cours	Bruxelles Woluwe			
Thèmes abordés	Le stage vise (1) à confronter l'étudiant à la réalité organisationnelle, politique, et clinique de l'intégration sociale et de la réhabilitation des patients psychiatriques dans la communauté et, (2) à préparer le mémoire de l'étudiant par une confrontation avec des expériences cliniques ou organisationnelles touchant à ce domaine.			
Acquis d'apprentissage	Au terme du stage, l'étudiant(e) aura :  été confronté(e) à des situations réelles impliquant des patients ou des groupes de patients ;  été confronté(e) à des professionnels impliqués dans l'intégration sociale et la réhabilitation des patients ;  aura fait l'expérience d'une problématique liée à l'intégration sociale, à la réhabilitation de patients psychiatriques, et/ou à l'organisation de la continuité des soins pour les patients  La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».			
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	Le stage est évalué conjointement par le référent académique et le promoteur du mémoire, lorsque le stage est inclus au mémoire. La note d'évaluation du stage tient compte du rapport de stage intégré au mémoire, et de la présentation scientifique orale atendue. Si le stage fait l'objet d'un rapport d'observation et d'analyse critique séparé, le stage est évalué par le référent académique sur base de ce rapport et de la présentation scientifique orale attendue. Dans tous les cas, les évaluateurs peuvent tenir compte de l'avis du maître de stage.			
Contenu	60h d'observations non-participantes     Rédaction d'une étude de cas critique (1) discutée par la théorie vue au cours étant intégrée comme un chapitre du mémoire de l'étudiant(2)     Présentation de cette étude de cas dans un séminaire scientifique, par exemple aux réunions scientifiques du groupe MHSR  1) Le stage d'observation n'est pas un stage classique d'apprentissage de bonnes pratiques mais bien un stage d'observation critique visant à améliorer les pratiques  2) Si l'étude de cas est intégrée au mémoire, le stage est validé avec le mémoire et ne doit pas faire l'objet d'un rapport séparé. Si l'étude de cas, après négociation avec le promoteur et le référent académique du stage, ne s'intègre pas directement au mémoire, le stage doit faire l'objet d'un rapport de stage,Cf "Documents"			

## Autres infos

Lieux de stages

Ces lieux doivent remplir deux critères : (1) avoir des activités participant à l'intégration ou la réhabilitation sociale des usagers de la psychiatrie ; (2) être disposé à intégrer l'étudiant, notamment en identifiant un maître de stage. Exemples de lieux et/ou activités : équipes mobiles, lieu de soins communautaires, hôpital ou centre de jour, réunions de concertation ou de coordination autour du patient, préparation de la sortie hospitalière des patients psychiatriques, club thérapeutiques, activités des réseaux de soins de santé mentale, services de soins de santé mentale, services sociaux, services d'emploi, services de gestion de cas (case-management, référent de soins), initiatives d'habitation protégée, centre de rééducation fonctionnelle pour troubles de santé mentale et autres troubles psychiques (conventions INAMI, par exemple). Une liste de lieux de stage est disponible auprès des référents académiques de l'option.

L'étudiant stagiaire est responsable de négocier son stage avec le lieu pressenti. Il peut toutefois faire appel à un référent académique pour faciliter cette organisation. Il est vivement conseillé aux étudiants stagiaires de combiner l'activité de stage et le sujet de mémoire. Le cas échéant, ils consultent leur promoteur de mémoire et/ou référent académique de stage (pressentis) pour intégrer ces activités.

Référents académiques :

Vincent Dubois, Guy Deleu, Pablo Nicaise, François Wyngaerden, Vincent Lorant

Documents : une convention de stage est signée avant le début par le maître de stage, l'étudiant et le référent académique. Une convention-type est disponible au secrétariat de la FSP et auprès des référents académiques de l'option.

La convention de stage doit être accompagnée d'un petit protocole (2 pages maximum) décrivant l'activité d'observation prévue.

A la fin du stage, un rapport de stage doit être fourni. Si l'activité de stage s'intègre au mémoire (cf "activités") - ce qui est vivement conseillé -, le rapport attendu consiste en un rapport d'activité (2 pages max.) décrivant les activités réalisées. Le rapport d'observation et d'analyse critique est intégré au mémoire et évalué conjointement à celui-ci. Toutefois, si l'activité de stage ne s'intègre pas au mémoire, le rapport de stage contient le travail d'observation et d'analyse critique. Il doit alors être déposé au référent académique du stage au plus tard lors du dernier jour du deuxième quadrimestre.

Faculté ou entité en charge:

FSP

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)					
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage	
Master [120] en sciences de la santé publique	ESP2M	5		•	